République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le sept octobre, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Cassagnoles au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 1er octobre 2026
Date d'affichage : le 1er octobre 2026
Nombre de délégués : 56
En exercice : 56
Présents : 40
Votants : 40 + 6 = 46
Votants par procuration : 6
Absents excusés : 8
Absents : 2

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, GAUBIAC Laurent, ROUDIL Joël, FURESTIER David, MENVIEL Rémy, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philipe, CAZALIS Sébastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA – JACQUET Arlette, MM.MARTINEZ Aurélien, DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, Mme AGNIEL Virginie, M., MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie.

Procurations :
M. CAHU Robert à M. CONDOMINES Robert
M. DAUTHEVILLE Jacques à M. DELORME Jean-Martin
M. FIORENZANO Johan à M. CATHALA Serge
M. GAILLARD Olivier à M. MARION Cédric
M. ALLEN Cédric à Mme COSTA PORTA – JACQUET Arlette
Mme REMILLY Christine à M. BERTO Stéphan

Absents excusés : MM. METGE Alain, PINCHARD Philippe, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, Mme MEUNIER Hélène, M. SOULIER Cyril, Mme LEFORT Véronique, M. MONEL José.

Absents : MM. SALA Michel, WITSCHGER Olivier.

Secrétaire de séance : M. DREVON Nicolas

Début de séance : 18h05

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_135_71

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Délibération n°135/2026 : Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la mesure PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) du Fonds vert pour l'extension du centre de loisirs de Sauve

Delphine SEGURA indique que la Communauté de communes Piémont Cévenol a mis en place une feuille de route Bâtiments, visant à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet des infrastructures intercommunales. Elle comprend 3 axes d'actions, dont l'un vise à prendre en compte les objectifs de performance énergétique en cas de construction de nouveaux équipements. Cette démarche s'inscrit dans le PCAET, dont le premier axe concerne la sobriété énergétique du patrimoine bâti.

Elle ajoute qu'une extension du centre de loisirs de Sauve a été réalisée, permettant aussi d'accueillir des permanences du lieu accueil enfants parents (LAEP) et du relais petite enfance (RPE). En cohérence avec les objectifs du PCAET, le bâtiment a été conçu pour intégrer plusieurs dispositifs de transition écologique (ossature en bois, isolation biosourcée et brise-soleil pour prendre en compte le confort d'été). De plus, ce bâtiment répond aux exigences d'une étude hydraulique, pour la prise en compte du risque inondation, en lien avec l'axe 7 du PCAET portant sur l''adaptation au changement climatique. Par ailleurs, une réflexion en cours pour l'aménagement extérieur, favorisant la végétalisation et l'utilisation de matériaux et jeux naturels, toujours dans les mêmes objectifs.
Elle précise que l'Etat a mis en place une mesure PCAET du Fonds vert (Fonds d'accélération pour la transition écologique dans les territoires), dont a bénéficié la CCPC en 2025, et qui a été reconduite en 2026. Ce dispositif de l'Etat vise à soutenir les projets qui s'inscrivent dans les PCAET intercommunaux.
Plusieurs opérations, prévues au budget d'investissement 2026 de la communauté de communes, s'inscrivent dans la lignée du PCAET, et notamment l'extension du centre de loisirs de Sauve. A ce titre, il est envisagé de solliciter un financement dans le cadre de la mesure PCAET du Fonds vert, selon le budget prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Construction d'un bâtiment pour l'extension de l'ALSH de Sauve	425 680,00 €	Fonds vert PCAET (20 %)	85 136,00 €
		Département (22,05 %)	93 852,00 €
		CAF (20,79 %)	88 519,00 €
		Autofinancement	158 173,00 €
TOTAL HT	425 680,00 €	TOTAL HT	425 680,00 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- de valider le plan de financement prévisionnel tel qu'exposé ci-dessus ;
- De délibérer pour solliciter une aide financière de l'Etat pour l'extension du centre de loisirs de Sauve dans le cadre de la mesure PCAET du Fonds vert ;
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes.

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts et les intérêts communautaires de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 juillet 2022 adoptant définitivement le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,
Considérant le dispositif fonds vert dans le cadre du PCAET,
Considérant la nécessité d'agrandir le centre de loisir de Sauve afin de pouvoir accueillir plus de famille, mais aussi le LAEP et le RPE du Piémont Cévenol,
Considérant le budget prévisionnel ;
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_135_71

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

- d'approuver le plan de financement pour l'extension du centre de loisirs de Sauve comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Construction d'un bâtiment pour l'extension de l'ALSH de Sauve	425 680,00 €	Fonds vert PCAET (20 %)	85 136,00 €
		Département (22,05 %)	93 852,00 €
		CAF (20,79 %)	88 519,00 €
		Autofinancement	158 173,00 €
TOTAL HT	425 680,00 €	TOTAL HT	425 680,00 €

- de solliciter auprès de l'Etat une aide financière pour l'extension du centre de loisirs de Sauve dans le cadre de la mesure PCAET du Fonds vert à hauteur de 85 136 €
- de s'engager à réunir sa part contributive
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :
- de la transmission en sous-préfecture le : 12.10.26
- de la publication : 12.10.26

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_135_71